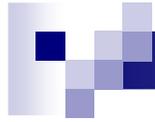


Atlansèvre Entreprises

Le club des usagers



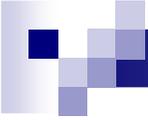


Guide des bonnes pratiques

Principes généraux de prévention des risques professionnels :

- Management des déplacements
- Management du parc de véhicules
- Management des communications
- Management des compétences



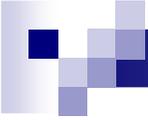


Management des déplacements

La priorité :

- réduire le nombre et la fréquence des déplacements pour diminuer l'exposition au risque.
- préparer au mieux les déplacements.



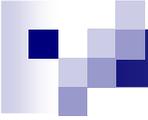


Management des déplacements

Eviter ou réduire l'exposition au risque

- **La première mesure de prévention consiste à s'interroger sur... la nécessité de prendre la route**. Réduire de 10% les déplacements routiers des collaborateurs réduit d'autant le risque d'accident.
- **Les solutions techniques** (audioconférences, visioconférences, internet et intranet) permettent de **travailler à distance** et de réaliser des économies en temps, en transport et en hébergement.
- **Donner la priorité aux transports en commun lorsque c'est possible**. Envisager des formules mixtes combinant l'avion ou le train avec la location de véhicules peut se révéler plus avantageux que de privilégier le « tout automobile ».
- **Interdire le déplacement automobile au-delà d'une certaine distance** ou d'un temps de conduite donné ce qui doit inciter à **trouver des solutions de substitution** (découchage, train, avion...).





Management des déplacements

Mieux préparer les déplacements

- **Gérer les déplacements comme toute activité de travail** et leur planification être compatible avec le respect du code de la route : par exemple en **ne faisant pas peser de contraintes horaires trop lourdes sur les conducteurs**, en incluant des temps de pause, ou encore en anticipant sur les difficultés de circulation.
- **Prendre en compte l'état des routes et les conditions météorologiques pour Le calcul du temps de déplacement.** Il doit prévoir les temps de repos nécessaires en particulier lors de déplacements longs. www.meteofrance.com www.meteoconsult.fr
- **Rationaliser les tournées** en redéfinissant des secteurs, en redistribuant des clients ou en limitant le nombre de rendez-vous. Les systèmes de géolocalisation permettent d'optimiser les déplacements des équipes de terrain.
- **Préparer les itinéraires** : des sites peuvent donner des informations en direct sur le trafic routier et autoroutier ou sur les conditions météorologiques. Des données locales peuvent être mises sur l'intranet de l'entreprise ou de la collectivité. www.bison-fute.equipement.gouv.fr www.infotraffic.com www.viamichelin.fr www.mappy.fr

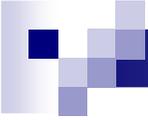


Management des déplacements

Mieux préparer les déplacements

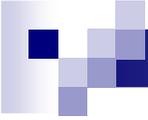
- **Définir préalablement les règles** pour décider de ne pas prendre la route (en fonction de l'état des routes, de l'état du véhicule, de l'état de santé du chauffeur...).
- **S'équiper pour aider les conducteurs à respecter le code de la route** : aujourd'hui, le limiteur de vitesse, l'éthylotest électronique, le signallement de non port de la ceinture de sécurité, demain le témoin de surcharge...
- **Utiliser l'autoroute autant que possible** et pour cela, il faut informer les conducteurs de la dangerosité du réseau routier local, mettre à leur disposition des itinéraires reconnus et sûrs. Il est également recommandé d'améliorer la sécurité de la circulation sur le site de l'entreprise ou de la collectivité locale (parkings, accès, séparation des flux, signalétique, éclairage, mise à disposition de plans pour les visiteurs...).
- **Quelques exemples d'actions mises en œuvre**
 - Des **déplacements préparés** par l'assistante du service
 - Une **directive sur la prévention routière** adressée à toutes ses filiales
 - Un management participatif des déplacements
 - Des **fiches de tournées** faxées aux salariés 48 heures à l'avance





Management du parc de véhicules

- maintenir les véhicules dans un excellent état de fonctionnement,
- s'assurer que les charges transportées ne constituent pas un facteur de risque supplémentaire

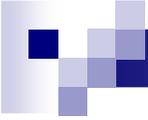


Management du parc de véhicules

Equiper les véhicules au meilleur niveau de sécurité

- Les **équipements de sécurité et de confort** permettent d'**éviter des accidents ou d'en réduire la gravité** : ABS, airbags conducteur et passagers, climatisation, direction assistée, systèmes d'assistance électronique à la conduite (antipatinage, contrôle de stabilité...), commandes de la radio au volant, limiteur de vitesse, système d'aide à la navigation, pneus neige, témoin de pression des pneumatiques, bandes réfléchissantes, indicateur de gabarit...
- Prévoir à bord le **matériel de sécurité** : extincteur, gilets rétro réfléchissants, triangles de signalisation...
- **D'autres équipements** peuvent aider les salariés à respecter le code de la route : régulateur de vitesse, éthylotest chimique ou électronique, signalement du non port de la ceinture de sécurité...



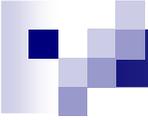


Management du parc de véhicules

S'assurer du bon entretien des véhicules

- Les **véhicules** doivent toujours être **maintenus en bon état de fonctionnement**. Un carnet d'observations doit être affecté à chaque véhicule pour garantir le suivi de la maintenance.
- Une **incitation financière à l'entretien du véhicule** peut être proposée aux personnels qui utilisent leurs véhicules personnels à des fins professionnelles.
- Un **véhicule mis à la disposition** d'un salarié par une entreprise ou d'un agent par une collectivité locale reflète non seulement l'image de l'entreprise ou de la collectivité, mais aussi la qualité des services rendus. Et cela que le véhicule soit siglé ou non.



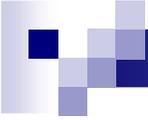


Management du parc de véhicules

Aménager le véhicule pour le transport de charges en toute sécurité

- Un soin particulier doit être apporté à l'arrimage des charges et leur immobilisation.
- La partie habitacle du véhicule doit être séparée de la partie utilisée pour le transport des charges, matériaux, produits divers, outils...
- La charge utile du véhicule doit être affichée de façon claire et visible et des consignes précises sur les charges transportées doivent être données au conducteur.



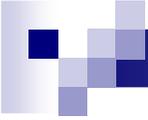


Management des communications

L'usage du téléphone, mais également des systèmes de navigation (GPS), en voiture, doit répondre à des règles de sécurité qui doivent être précisées aux utilisateurs.

Téléphoner au volant, même avec un kit « mains libres », met en jeu la vigilance du conducteur et constitue par conséquent une plus grande exposition au risque d'accident.





Management des communications

Définir les règles d'usage du téléphone en mission

- Inscrire, dans le règlement intérieur ou dans des instructions aux utilisateurs de véhicules, l'interdiction d'utiliser le téléphone portable pendant la conduite, y compris si les communications peuvent être établies grâce à un kit « mains libres » (oreillettes, microphone et haut-parleurs installés par le constructeur avec ou sans commandes vocales...).
- Demander aux conducteurs que les communications ne se fassent qu'à l'arrêt.
- Un message vocal peut avertir l'appelant que le conducteur ne peut pas répondre car il est au volant.



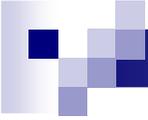


Management des compétences

La conduite n'est pas le « premier » métier de tous ceux qui prennent la route dans le cadre de leurs missions professionnelles.

Des plans de formation à la conduite et à la sécurité routière, mais également aux gestes de premiers secours, peuvent être mis en place en particulier pour les « grands rouleurs » et les utilisateurs de véhicules utilitaires.





Management des compétences

Permettre l'acquisition de nouvelles compétences

- L'acquisition de compétences complémentaires au permis de conduire est souvent nécessaire. Le permis de conduire B permet aux conducteurs non professionnels de conduire tous les véhicules jusqu'à 5 tonnes ou, pour ce qui est du transport de personnes, comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.
- Mise en place des plans de formation spécifiques afin d'améliorer les compétences des utilisateurs de véhicules à des fins professionnelles. Il s'agit de leur permettre de conduire en toute sécurité dans le cadre de l'exécution de leur mission. Cela peut prendre la forme de « **formations post-permis professionnel** » sécurité routière. De telles formations peuvent s'adresser aux conducteurs de véhicules utilitaires. Leur contenu doit être lié à l'analyse des situations de travail.





Management des compétences

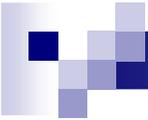
Vérifier la capacité des utilisateurs à conduire des véhicules en mission

- L'employeur, privé et public, doit vérifier périodiquement que le personnel auquel il confie la conduite d'un véhicule possède un permis en cours de validité.
- Certaines entreprises ont créé des qualifications spécifiques pour leurs conducteurs et des modalités particulières d'évaluation de leurs compétences.

Initier aux gestes de premiers secours

- Des actions de formation aux gestes de premiers secours permettent de limiter les conséquences en cas d'accident.





Merci de votre attention

Ce guide est disponible sur :

www.atlansevre.fr

